

République Française  
Département  
LOIR ET CHER

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de PRUNAY-CASSEREAU  
séance du 28/09/2022

Date de la convocation 12/09/2022	L' an 2022 et le 28 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,la salle du conseil sous la présidence de BARDET Eric, Le Maire
Date d'affichage 12/09/2022	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 12 En exercice : 10 Votants : 11	<p><u>Présents</u> : M. BARDET Eric, Le Maire, M. FRAIGNE Teddy, M. HABOLD Christian, M. MOTHERON Philippe, M. RICHARD Louis, M. DOUBLET Benoît, M. PUJOL Jean-Gabriel, Mme HAMARD Sylvie, M. SUY Loïc, Mme VÉRON Stéphanie</p> <p>Absent non excusé : M. JARDIN Christian</p> <p><u>Absente excusée</u> : Mme RAIMBAULT Joëll (procuration à M. BARDET Eric)</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. PUJOL Jean-Gabriel</p>
N° 2022-11	<p><b><u>FINANCE : DÉCISION BUDGÉTAIRE : TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2022 / 2023</u></b></p> <p>Le Maire explique la situation financière de la cantine scolaire 2022/2023 et énonce les problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hausse des denrées alimentaires</li> <li>- Voir à supprimer ou pas un composant du menu pour réduire les coûts</li> <li>- se passer des ingrédients devenus hors prix</li> <li>- Hausse du coût de l'énergie</li> <li>- Augmentation du point d'indice dans la fonction publique au 01.07.2022</li> </ul> <p>Aujourd'hui la collectivité à un prix de revient alimentaire de 3,46 € et un prix de revient de fonctionnement (alimentation/salaire/charges sociales/assurance/énergie/eau/maintenance équipement/produits d'entretien et petit équipement/déplacement...) à 11,35 €.</p> <p>Actuellement le prix facturé aux familles est de 3,45 €, nous étions généralement à 50 % pris en charge par la collectivité, aujourd'hui nous arrivons à 70 % de prise en charge.</p>
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0	
Mention exécutoire :	

Il est donc primordial de réfléchir sur la proposition des tarifs de cantine et de délibérer (cf annexe)

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal propose :

CANTINE SCOLAIRE	01/09/2020	01/10/2022
subventionné enfant	3.45 €	3,70 €
occasionnel	3.65 €	3,90 €
extérieur enfant	4.00 €	4,30 €
enseignant	7.05 €	7,60 €
intervenant adulte	7.10 €	7,60 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE l'augmentation des tarifs de cantine scolaire, comme exposé ci-dessus, à compter du 01/10/2022.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Sous-préfecture de Vendôme  
le : 30/09/2022  
et publication ou notification  
du : 29/09/2022

Pour extrait conforme au registre,  
Prunay-Cassereau, le 29/09/2022  
Le Maire, Eric BARDET:



<b>TARIFS AU 28/09/2022</b>	
Repas enfants scolarisés RPI	3.45 €
Repas enfants occasionnels	3.65 €
Repas enfants hors RPI	4.00 €
Repas adultes	7.10 €
Nombre de jours d'école	144

<b>Historique inflation sur produits alimentaires (source Inst.lri)</b>	
2021	0.60%
janv-22	0.16%
févr-22	0.58%
mars-22	1.49%
avr-22	2.89%
mai-22	3.80%
juin-22	4.90%
juil-22	6.70%
août-22	7.90%

<b>HISTORIQUE</b>	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de repas	6160	6099	6043	5545	2359	4094	4652
Prix de revient hors charges	2.22 €	2.22 €	2.71 €	3.00 €	3.50 €	3.01 €	3.46 €
Prix de revient avec charges	6.65 €	6.96 €	8.04 €	9.11 €	14.29 €	9.49 €	11.35 €
Déficit par repas	3.63 €	3.33 €	4.48 €	5.30 €	10.33 €	5.70 €	7.58 €
Prix payé par repas	3.00 €	3.00 €	3.10 €	3.35 €	3.45 €	3.45 €	3.45 €

<b>PROJECTION 2022/2023</b>	Inflation +5%	Inflation +6%	Inflation +7%
Nombre de repas	6480		
Prix de revient hors charges	3.63 €	3.66 €	3.70 €

<b>Tarifs proposés 2022/2023</b>	Augmentation
Si + 0,05 € soit 3,50 €/repas	1.45%
Si + 0,10 € soit 3,55 €/repas	3.55%
Si + 0,15 € soit 3,60 €/repas	4.34%
Si + 0,20 € soit 3,65 €/repas	5.79%
Si + 0,25 € soit 3,70 €/repas	7.24%

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Affiché le



ID : 041-214101842-20220928-202211-DE